

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SESSION 2023

CODE EXAMEN PROFESSIONNEL : TSDD-69-EXAPRO

QUESTIONNAIRE

(Durée : 2 heures - Coefficient 3)

CODE ÉPREUVE : TSDD-69-EXAPRO-TG

SPÉCIALITÉ :

Techniques Générales

Épreuve écrite d'admissibilité :

Répondre, par un court développement, à une série de deux à quatre questions à partir d'un dossier comportant des documents relatifs aux politiques publiques portées par les ministères chargés du développement durable et du logement. Ce dossier ne peut excéder quinze pages.

Cette épreuve est destinée à mesurer les connaissances du candidat et à évaluer les compétences suivantes : compréhension, analyse et synthèse.

Toute note strictement inférieure à 6 sur 20 est éliminatoire.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Les candidats doivent remplir en totalité le bandeau situé en haut de chacune de leurs feuilles de composition (code concours, code épreuve, spécialité, y compris le numéro d'inscription communiqué dans leur convocation).
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire, de tout autre document est interdit.
- Les candidats ne doivent pas faire de marge sur leur copie.
- Les candidats ne doivent faire apparaître aucun signe distinctif dans la copie, ni leur nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Pour rédiger, seul l'usage d'un stylo à bille noir ou bleu est autorisé. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, pouvant être considérée comme un signe distinctif proscrite.
- Aucun liquide blanc ni ruban correcteur ne doit être employé, cela peut empêcher la numérisation de la copie et par conséquent sa correction. Les ratures propres à la règle sont préférables.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner une sanction par le jury.

Questionnaire

(Durée : 2 heures – noté sur 20 points)

Le dossier comprend **8 documents** et **15 pages**.

Liste des documents

DOCUMENT 1 (1 page)	Circulaire de la Première Ministre. Extrait du site Légifrance.	Page 5/19
DOCUMENT 2 (1 page)	Sobriété énergétique : une obligation souvent mal vécue. Extrait du site Vie Publique.fr	Page 6/19
DOCUMENT 3 (2 pages)	Que prévoit le plan de sobriété énergétique pour les ménages ? Extrait du site Service public.fr	Pages 7/19 et 8/19
DOCUMENT 4 (1 page)	Les bons gestes à adopter pour réduire ses factures d'eau, de gaz et d'électricité. Extrait article France Bleu.fr	Page 9/19
DOCUMENT 5 (2 pages)	La sobriété énergétique : consommer moins pour vivre mieux. Extrait du site de l'Association négaWatt.	Pages 10/19 et 11/19
DOCUMENT 6 (1 page)	Engie – Aide pour les entreprises. Extrait du site d'Engie.	Page 12/19
DOCUMENT 7 (3 pages)	10 gestes pour faire des économies d'énergie. Extrait du site des Ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique.	Pages 13/19 à 15/19
DOCUMENT 8 (4 pages)	Plan d'actions pour une organisation du travail qui prend mieux en compte l'objectif de sobriété énergétique. Extrait du site des Ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique.	Pages 16/19 à 19/19

Consigne pour rédiger vos réponses :

Le numéro de chaque question à laquelle vous répondez doit être indiqué au début de votre réponse, sous la forme « Q n° ... ». La réponse à la question doit être rédigée à la suite, dans la même feuille de composition.

Question 1 :

En vous appuyant sur l'ensemble des documents à votre disposition, comment définiriez-vous la sobriété énergétique ?

(5 lignes maximum)

Question 2 :

A partir des documents proposés, quelles actions chaque citoyen peut-il mettre en œuvre pour contribuer à la sobriété énergétique ? Vous préciserez les objectifs de chaque action proposée.

(10 lignes maximum)

Question 3 :

L'entreprise SOBRI-NRJ souhaite établir le plan d'économie d'énergie de son établissement. Quels conseils pouvez-vous fournir à l'entreprise ? Vous identifierez au minimum 6 thématiques.

(15 lignes maximum)

Question 4 :

Vous êtes chargé d'étude au sein du service de l'environnement d'une Direction départementale des territoires, votre chef de service vous demande de bâtir une proposition de plan de sobriété énergétique qu'il souhaite présenter lors du prochain comité de direction (Codir).

À partir des documents fournis et de votre expérience, vous pourrez notamment aborder les éléments suivants :

- Quels collaborateurs en interne à l'établissement, sollicitez-vous ? Quelles missions leur confiez-vous ?
- Quelles sont les 3 actions que vous jugez prioritaires à mettre en œuvre ? Justifiez la priorité.
- Nous sommes au mois de septembre 2023. Le directeur souhaite une mise en place au sein de l'établissement pour le 1er mars 2024. Comment vous organisez-vous ?

(20 lignes maximum)

N° 6363/SG

À

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES DÉLÉGUÉS,
MESDAMES ET MONSIEUR LES SECRÉTAIRES D'ÉTAT**Objet : Sobriété énergétique et exemplarité des administrations de l'État**

Les tensions internationales ainsi que l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire français nous imposent un effort sans précédent en matière de sobriété énergétique.

C'est la raison pour laquelle j'ai lancé des groupes de travail, placés sous l'autorité de la ministre de la transition énergétique, pour mobiliser les administrations publiques ainsi que les entreprises. Ces différents acteurs doivent aboutir, d'ici fin septembre, à des feuilles de route de propositions et de recommandations avec pour objectif de réaliser 10% d'économies d'énergie en deux ans.

S'agissant plus spécifiquement des administrations de l'État, je vous demande d'engager sans délai des mesures d'ampleur visant à réduire la consommation d'énergie et d'accélérer la sortie des énergies fossiles. Ces mesures s'imposent, non seulement pour améliorer notre sobriété énergétique, mais également par souci d'exemplarité et d'acceptabilité des efforts qui sont demandés à la société dans son ensemble.

À réception de cette circulaire, vous donnerez les instructions appropriées afin de vous assurer de la bonne mise en œuvre des mesures de la circulaire n°6145 du 25 février 2020 relative aux 20 engagements pour des services publics écoresponsables ainsi que de la circulaire n°6343/SG du 13 avril 2022.

Les services et opérateurs placés sous votre autorité veilleront en particulier à limiter la climatisation aux locaux dont la température intérieure dépasse 26 °C, à ne pas laisser les appareils en veille et à éteindre les lumières lorsqu'elles ne sont pas nécessaires.

En matière de chauffage, je vous demande d'équiper de thermostats les bâtiments des services et opérateurs placés sous votre autorité et de veiller à ce que le chauffage ne soit déclenché que lorsque la température des locaux est inférieure à 19 °C. Je vous demande par ailleurs de prêter une attention particulière; dès cet été, à la maintenance des chaudières afin de s'assurer de leur bon fonctionnement cet hiver, et de vous assurer que les contrats d'énergie de vos services ne prévoient pas une température supérieure à 19 °C.

Dans les bâtiments recevant du public, vous veillerez à ce que les portes d'accès restent fermées lorsque la climatisation ou le chauffage est en marche.

En matière de mobilités, je vous invite à encourager les pratiques de mobilité durables comme le co-voiturage ou la facilité d'accès à vélo et le passage à des flottes de véhicules à très faibles émissions. Vous pourrez notamment rappeler aux agents relevant de votre autorité qu'ils peuvent bénéficier du forfait mobilité durable.

Plus généralement, vous demanderez à vos secrétaires généraux de vous proposer des plans ministériels de sobriété énergétique et d'exemplarité. Ces plans devront s'appliquer aux services déconcentrés ainsi qu'aux opérateurs et aux établissements publics placés sous votre autorité.

Vous veillerez également à ce que tous les événements que vous organisez ou que vous parrainez soient exemplaires en matière de sobriété énergétique. Vous signalerez toute difficulté dans la mise en œuvre de ces instructions à la ministre de la transition énergétique et au ministre de la transformation et de la fonction publiques.


Elisabeth BORNE

Sobriété énergétique : une obligation souvent mal vécue

Publié le 7 novembre 2022

Réduction des déplacements, baisse du chauffage... Une étude du Crédoc constate que 65% des Français ont diminué leur consommation d'énergie, depuis l'automne 2021, pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et à l'inflation. Mais ces changements, le plus souvent contraints, génèrent un sentiment de mal-être.

Selon [l'étude publiée fin octobre 2022 par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie \(Crédoc\)](#), la **crise énergétique**, seule, ne semble **pas de nature à opérer des changements de mode de vie durables et compatibles avec les enjeux du changement climatique**. D'autant plus que la baisse de la consommation est souvent vécue comme une obligation. Ainsi, 44% des Français déclarent être contraints dans leurs dépenses. Cette proportion s'élève à 65% pour les chômeurs.

La réduction contrainte des dépenses énergétiques et alimentaires

L'étude du Crédoc s'est d'abord attachée à analyser le lien entre la hausse des prix de l'énergie et les comportements des consommateurs de carburant et de chauffage.

Les **prix de l'énergie** (électricité, gaz, pétrole) ont **progressé de 22,7% sur un an** (en août 2022) selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Cela produit des conséquences sur les déplacements : **45% des Français** affirment avoir **moins utilisé leur voiture** du fait de l'augmentation des prix des carburants. Au cours des douze derniers mois, **18% de la population** affirme ne **pas** avoir réglé la **totalité de ses dépenses d'électricité, gaz ou eau**. Cette proportion s'élève même à 40% pour les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, et à 29% des foyers de plus de cinq personnes. La proportion des personnes qui ont ajusté le thermostat de leur radiateur est quasiment identique : **44% des Français qui ont un chauffage individuel ont réduit la température de leur logement**.

Au-delà de la crise énergétique, **l'inflation de 6% sur un an** (en août 2022), produit des **conséquences**, notamment sur les **dépenses d'alimentation**. 44% des Français estiment ne pas toujours manger ce qu'ils souhaiteraient et 9% n'ont pas toujours assez à manger. Les **prix de l'alimentation** ont **augmenté de 7,9% en un an** (en août 2022). L'inflation entraîne d'autres réductions de dépenses. Par exemple, 82% des Français déclarent avoir acheté moins de vêtements au cours des douze derniers mois.

La baisse de la consommation d'énergie est-elle durable ?

Pour le Crédoc, les **changements de comportements** observés ne semblent **pas durables** car une majorité de la population a modifié ses comportements de manière contrainte. La flambée des prix de l'énergie ne semble pas avoir été l'occasion, pour ces consommateurs "*contraints*", de découvrir d'autres manières de vivre et consommer. D'autre part, ces évolutions s'accompagnent d'un **fort sentiment de paupérisation** et non d'une volonté généralisée de contribuer à faire évoluer la lutte contre le changement climatique. Pour que des changements profonds s'opèrent, le Crédoc estime que les ménages doivent être convaincus des bénéfices associés aux changements de comportements. Le Crédoc préconise de mieux faire connaître aux Français l'effet concret des bonnes pratiques pour eux-mêmes. Pour cela **l'enjeu de l'équité et de la participation de tous à ces changements** est un "*pré-requis incontournable*".

Que prévoit le plan de sobriété énergétique pour les ménages ?

Publié le 07 octobre 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)



Crédits : © lovelyday12 - stock.adobe.com

Le plan de sobriété énergétique a été annoncé le 6 octobre par le gouvernement. Son objectif : une réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici 2024. Il concerne l'ensemble de la société : État, entreprises, collectivités et citoyens. Service-Public.fr vous informe des mesures concernant les particuliers et des aides annoncées en faveur des ménages dans le cadre de ce plan d'économie d'énergie.

Le programme s'articule autour de 15 « mesures phares » destinées à lutter contre le gaspillage et à mieux gérer la consommation d'énergie dans tous les secteurs de l'économie, de l'administration publique et au sein des foyers. Pour les ménages, elles peuvent s'accompagner d'un soutien financier, afin d'inciter les citoyens à adopter les bons gestes, et dans un contexte de hausse conséquente des prix de l'énergie.

Jusqu'à 9 000 euros d'aide pour installer une pompe à chaleur

Les ménages résidant dans un logement individuel vont pouvoir bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 9 000 € pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur. Le dispositif MaPrimeRenov' doit également permettre d'encourager la rénovation des systèmes de chauffage pour des bâtiments de logement collectif.

Un bonus sobriété

Pour accompagner la mise en place du plan, une grande [campagne de communication](#) destinée à l'ensemble des Français sur le thème de « Chaque geste compte » démarre le 10 octobre pour promouvoir 5 écocgestes essentiels :

- baisser la température du chauffage à 19 °C dans les pièces principales et à 17 °C dans les chambres ;
- baisser la température de son chauffe-eau à 55 °C ;
- éteindre les appareils qui ne sont pas utilisés ou en veille ;
- décaler l'usage de certains appareils en dehors des heures de pointe (8h-13h/18h-20h) afin d'éviter des coupures en cas de pics de consommation ;
- s'équiper de thermostats programmables. Une prime allant jusqu'à 65 € par ménage pour installer un programmateur sur une chaudière existante est possible via le programme de certificats d'économies d'énergie (CEE) 3.

Un « bonus sobriété », déjà proposé par certains fournisseurs d'énergie, devrait être élargi. Les ménages qui réduisent leur consommation énergétique pourront recevoir une prime sur leurs factures de gaz et d'électricité. Aucun montant n'a pour l'instant été communiqué.

À noter : une campagne d'information sur la « météo de l'électricité » (signal Écowatt indiquant par des couleurs le niveau de consommation d'électricité) est prévue auprès du grand public, en partenariat avec le fournisseur d'électricité RTE, via les médias audiovisuels et radiophoniques.

Covoiturage encouragé

La mobilité est un des axes principaux du plan de sobriété énergétique. Dans ce cadre, à partir du 1^{er} janvier 2023, un bonus financier sera attribué à toute personne qui s'inscrit sur une plate-forme de covoiturage. Son montant avoisinera les 100 €. Les trajets aussi bien quotidiens que de longue distance sont concernés.

Par ailleurs, l'utilisation des transports en commun est recommandée, plutôt que la voiture ; de même que le train, plutôt que l'avion, pour les trajets professionnels inférieurs à 4 heures.

Indemnisation de télétravail revalorisée pour les agents publics

Le recours au télétravail fait partie des mesures encouragées par le gouvernement cet hiver, notamment dans la fonction publique.

Le ministère de la Fonction publique annonce ainsi une revalorisation de 15 % de l'indemnisation de télétravail pour les agents publics. Elle passera de 2,50 € par jour à 2,88 € par jour, ce qui correspond à l'augmentation des prix de l'énergie annoncée pour début 2023.

Vitesse limitée à 110 km/h sur autoroute pour les agents publics

Les agents publics utilisant leur véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents devront limiter leur vitesse à 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute et à 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voie rapide. Cette mesure permet un gain de 20 % de carburant par trajet.

Et aussi

- [Prime énergie "MaPrimeRénov"](#)
- [Coupure possible de la chauffe automatique des ballons d'eau chaude de 12h à 14h cet hiver](#)
- [Publicités lumineuses interdites entre 1h et 6h du matin partout en France](#)
- [L'application Ecowatt : pour une consommation responsable de l'électricité](#)
- [Chèque énergie exceptionnel en 2022 : 100 à 200 € supplémentaires](#)
- [Hausse des prix de l'énergie : le bouclier tarifaire prolongé en 2023](#)
- [Le chèque énergie fioul prolongé jusqu'au 30 avril 2023](#)

Pour en savoir plus

- [Plan de sobriété énergétique](#)
Ministère chargé de l'environnement
- [Sobriété énergétique : un plan pour réduire notre consommation d'énergie](#)
Ministère chargé de l'environnement
- [Ce qu'il faut savoir sur le plan « sobriété énergétique »](#)
Première ministre
- [Plan de sobriété énergétique : limiter la consommation d'énergie et sortir des énergies fossiles](#)
Vie-publique.fr

Les bons gestes à adopter pour réduire ses factures d'eau, de gaz et d'électricité.

Chambre

 Aérer pour faire baisser le taux d'humidité de la pièce pendant 5 à 10 min. matin et soir.

 Chauffer à 16 ou 17°C la nuit*.

 Débranchez les chargeurs lorsque vous ne les utilisez pas.

Cuisine

 Pendant la cuisson : couvrir les casseroles.

 Ne pas pré-laver la vaisselle avant de la mettre dans le lave-vaisselle. Utiliser le programme « éco » du lave-vaisselle. Préférer le lave-vaisselle à un lavage à la main.

 Dégivrer congélateur et réfrigérateur au moins 1 fois tous les 6 mois.

 Utiliser un micro-onde plutôt qu'un four.

 Ne pas laisser la cafetière en veille.

Salon

 Éteindre la lumière en quittant la pièce.

 Débrancher la box internet, la console de jeux, la télévision... Branchez-les sur une multi-prises avec interrupteur pour les couper plus facilement.

Ne pas laisser d'appareil en veille, c'est jusqu'à 80€ d'électricité économisés / an.

 Changer les ampoules pour des leds.

 Chauffer à 19°C maximum.

Baisser la température d'1°C, c'est 7 % d'économie d'énergie.

Salle de bain

 Prendre des douches courtes et éviter les bains.

 Installer des mousseurs pour réduire sa consommation d'eau.

 Bien régler son chauffe-eau.

 Entretien sa chaudière.

 Machine à laver : les faire tourner à plein et à basse température.

Repères

La consommation des appareils électriques En watts par heure

1 box internet	12Wh
1 réfrigérateur	200Wh
1 lave-vaisselle	1500Wh
1 four	2000Wh
1 sèche-linge	3000Wh

Que faire pour éviter un black-out cet hiver ?

Un black-out survient quand la demande de puissance des consommateurs est supérieure à celle produite. La seule façon de l'éviter est de baisser la consommation aux heures de pointe.



Baisser sa consommation d'électricité le matin **entre 7h et 10h** et le soir **entre 18h et 20h30**.



Faire tourner lessive, sèche-linge et lave-vaisselle **après 22h ou le week-end**.



Arrêtez le chauffage aux heures de pointe.

La sobriété énergétique : consommer moins pour vivre mieux

La sobriété est l'un des trois piliers fondamentaux de la démarche promue par l'Association négaWatt depuis sa création en 2001. Elle est **un élément incontournable du scénario de transition énergétique** porté par l'association.

Cette notion est inscrite à l'article 1 de la loi sur la transition énergétique depuis 2015. Elle est progressivement reconnue et prise en compte par de nombreux acteurs mais reste trop souvent mal comprise et suscite certaines idées reçues freinant son acceptation et sa mise en œuvre.

Un concept de plus en plus partagé

L'Association négaWatt n'est aujourd'hui plus la seule à porter le concept de sobriété. En France et à l'étranger, d'autres acteurs - entreprises, institutions, associations - contribuent à sa diffusion. Energy sufficiency, Energie Suffizienz, etc. : le terme se décline dans d'autres langues et donne lieu à des démarches similaires à celle de négaWatt, ainsi qu'à des travaux académiques de plus en plus nombreux.

Un impératif pour le climat et les ressources

L'organisation actuelle de nos sociétés et de nos modes de vie nous conduit à utiliser énormément d'énergie pour la satisfaction de nos besoins quotidiens (se chauffer, se nourrir, se déplacer, se divertir, etc.). C'est le résultat de choix d'infrastructures et d'évolutions socio-culturelles qui ont fait peu de cas des gaspillages importants d'énergie et de matériaux. **Si toute l'humanité vivait comme les Français, il faudrait près de trois planètes Terre pour satisfaire ses besoins.** Cette surconsommation engendre des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre qui bouleversent le climat et mettent en péril les conditions mêmes de la vie de l'humanité

Une consommation plus juste

Devenir plus sobre est une priorité dans les pays industrialisés où les niveaux de consommation d'énergie de certains ménages ont augmenté de manière démesurée au fil du temps, creusant les inégalités. Il y a encore, en France et dans d'autres pays, des populations qui ne peuvent pas accéder à des services énergétiques de base comme le chauffage, la cuisson ou l'éclairage.

La sobriété est une partie de la solution : **consommer moins pour permettre à ceux qui en ont besoin de consommer suffisamment** est aussi un moyen d'éviter les conflits liés à l'énergie et notamment à l'extraction des ressources.

Une démarche individuelle et collective

Pour infléchir ces tendances au gaspillage, il convient de s'interroger avant tout sur nos besoins. Appliquer la sobriété énergétique, c'est donner la priorité aux consommations qui répondent à un service essentiel et abandonner celles qui apparaissent comme superflues. **La sobriété nous invite donc à modifier nos comportements en réfléchissant davantage à leurs impacts.** Cette évolution de nos modes de vie ne dépend pas uniquement d'actes individuels, mais aussi largement de choix collectifs. Il ne suffit pas, par exemple, de vouloir se déplacer à vélo, encore faut-il que l'aménagement de la voirie le permette.

La sobriété se heurte toutefois à certaines habitudes très ancrées dans nos sociétés, assimilant notamment le confort, voire le bonheur, à l'accumulation de biens en tout genre. Cette vision est remise en cause par de plus en plus de personnes qui pensent qu'**une autre organisation de la société est à la fois indispensable, souhaitable et possible.**

Sobriété et efficacité

une complémentarité indispensable

En France, les progrès réalisés grâce à l'efficacité énergétique de nos appareils ont été en partie annulés par le manque de sobriété. Par exemple, même si nos véhicules consomment de moins en moins de carburant pour un même trajet, nous parcourons en voiture des distances plus importantes qu'avant, et ne réduisons donc pas notre consommation annuelle de carburant.

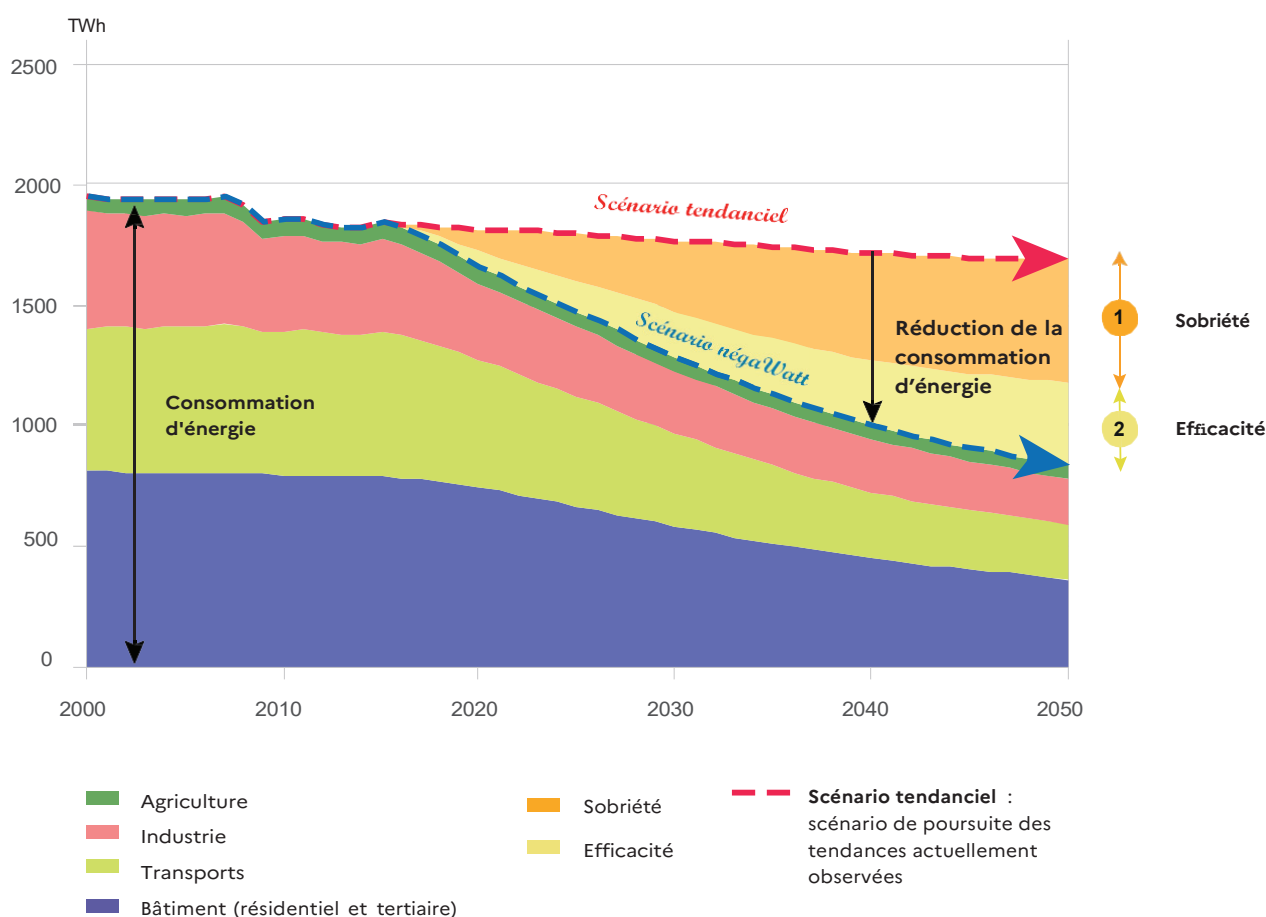
Loin d'être utopique, la sobriété donne déjà lieu à **un foisonnement d'initiatives et de projets locaux**. Ces pratiques se généraliseront si les pouvoirs publics les soutiennent, et si le monde économique s'oriente vers le développement de biens et de services plus durables et moins énergivores.

Sobriété et croissance sont-elles incompatibles ?

S'il est vrai que la sobriété implique de remplacer certaines activités trop gloutonnes en énergie par d'autres plus sobres, elle n'implique pas pour autant un déclin de notre économie. Certains secteurs alternatifs seront favorisés (transports doux, alimentation non-carnée, tourisme local, etc.), et les entreprises pourront développer des services permettant de répondre différemment à nos besoins.

Une évaluation économique du scénario négaWatt a d'ailleurs conclu à un bilan positif en terme d'emplois et montré qu'une transition énergétique alliant la sobriété à l'efficacité et aux énergies renouvelables apporterait **des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux** à l'ensemble de la société.

Évolution de la consommation d'énergie finale dans le scénario négaWatt, entre 2000 et 2050



La sobriété, un potentiel non-négligeable

Dans le scénario négaWatt, la sobriété énergétique permet en 2050 de **réduire de 28 % nos consommations d'énergie par rapport à 2015***. Ce formidable potentiel est mis en lumière dans le scénario négaWatt à travers plusieurs dizaines de paramètres quantifiés à partir de retours de terrain concrets. Les plus structurants sont détaillés dans les pages suivantes.

* en énergie finale (énergie délivrée à l'utilisateur final par un fournisseur : kilowattheure électrique, litre d'essence, etc.)

UNE AIDE POUR LES ENTREPRISES GRANDES CONSOMMATRICES D'ÉNERGIE

Décret n°2022-867 du 1er juillet 2022 modifié



QUI EST CONCERNÉ ?

- Les entreprises
- Les clients publics, exerçant une activité économique et non éligibles à l'amortisseur électricité
- Les clients publics assimilés PME (ou TPE)

Dont le prix unitaire sur au moins un des deux mois de la période janvier - février 2023 a augmenté d'au moins 50 % par rapport au prix unitaire moyen sur 2021

Et dont les dépenses* en énergie ont atteint au moins :

*Dépenses avant application des dispositifs d'aides boucliers tarifaires individuels ou collectifs et amortisseur

3 %
de leur CA
en 2021

OU

6 %
de leur CA
au 1er semestre
2022

Pour les
critères 2 et 3

Les achats de chaleur et de froid sont à prendre en compte pour atteindre ce ratio. Le calcul peut être effectué par mois ou sur la période d'éligibilité.

QUEL MONTANT POUR QUELLE SITUATION ?

Critères d'éligibilité...

Prise en charge...

1

Les dépenses en gaz et électricité de janvier et/ou février représentent au moins **3 % du CA 2021** pour janvier et/ou février.

50 %

des coûts éligibles* plafonnés à **4 millions €**

2

Les dépenses sur l'année 2021 doivent représenter au moins **3 % du CA 2021**.
Ou les dépenses sur le **1er semestre 2022** doivent représenter au moins **6 % du CA** sur ce même semestre.

65 %

des coûts éligibles plafonnés à **50 millions €**

3

Qui respectent les **critères n°2** et dont l'activité principale dans un ou plusieurs des secteurs / sous-secteurs est listée en annexe du décret.

80 %

des coûts éligibles plafonnés à **150 millions €**

4

Qui respectent les **critères n°1 ou n°2***** et qui ont payé sur janvier et/ou février un prix unitaire > 180 €/MWh en élec et/ou 75 €/MWh en gaz. Et qui ont subi un **événement exceptionnel** qui a pour conséquence que les consommations d'énergies en 2021 ne représentent pas leur activité normale.

50 %

des coûts éligibles plafonnés à **2 millions €**

Nouveauté : Le critère de baisse ou de perte d'excédent brut d'exploitation (EBE) sera apprécié soit mensuellement, soit sur les trois mois de la période éligible, afin de donner davantage de flexibilité à l'entreprise.

*Coût Éligible : Différence entre le prix Unitaire payé par l'entreprise (pour chaque énergie) et x 1.5 du prix unitaire payé sur la période de référence multiplié par le volume d'énergie consommé en sept. et/ou oct., plafonné à 70 % de la consommation 2021.

**EBE : Excédent brut d'exploitation

***Cette aide est également valable pour les entreprises créées entre le 01/12/2021 et le 30/11/2022, qui respectent le critère n°1. Le CA à prendre en compte ici est adapté selon la date de création de l'entreprise.

Vérifiez votre éligibilité à l'aide du simulateur :
<https://www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-gaz-electricite>

10 GESTES

pour faire des économies d'énergie dans les collectivités

Économisez de l'énergie cet hiver et engagez-vous de manière plus ambitieuse pour encore plus d'économies tout au long de l'année.

1. Adapter la température du chauffage

en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation d'énergie en moins.

2. Entretenir les équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude :

calorifuger, vérifier l'équilibrage, organiser le désembouage pour éviter toute déperdition thermique. Retarder si possible l'ouverture de la saison de chauffe.

3. Réduire les dépenses d'eau chaude :

vérifier que la température du chauffe-eau collectif ne dépasse pas 55°C et installer des réducteurs de débit sur les robinets et dans les douches des équipements.

4. Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments :

la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture, conformément à la réglementation. Améliorer aussi son efficacité avec des LED ou des lampes basse consommation et une gestion en fonction de la présence.

5. Réduire voire éteindre l'éclairage public :

installer des systèmes automatiques d'allumage, de gradation et d'extinction pour réduire de 20 à 30% la consommation d'électricité.

6. Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau :

arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le dimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveur, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...

7. Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie

et aux bonnes pratiques du chauffage au bois. Alors que les prix de l'énergie augmentent, le chauffage au bois séduit de plus en plus. Pour limiter la consommation de bois et éviter de détériorer la qualité de l'air, diffuser les bonnes pratiques (pas de cheminée ouverte, allumer le feu par le haut, utiliser du bois sec et de qualité).

8. Être exemplaire :

tout comme l'État, l'exemplarité des collectivités est essentielle pour motiver l'ensemble de la société à participer à la réduction des consommations d'énergie. Agir sur l'éclairage des monuments, des stades, veiller à fermer les portes donnant sur l'extérieur, sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux, favoriser l'écoconduite des agents...

9. Rejoindre le programme Territoire engagé pour la transition écologique :

modulable et assorti d'outils opérationnels, il permet aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire avec des résultats probants (les habitants consomment 30% d'énergie en moins par rapport à la moyenne française).

10. Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

en s'appuyant sur les retours d'expériences de collectivités qui ont réduit drastiquement leur consommation d'énergie, sur le dispositif conseiller en énergie partagée (en 5 ans, les communes accompagnées ont réduit de 15% leur consommation d'énergie) ou encore sur l'outil Operat pour tout savoir sur l'application de la réglementation énergétique.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les guides Écoresponsable au bureau, La rénovation énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires, Rénover l'éclairage des bâtiments tertiaires, Rénover l'éclairage extérieur et l'article Bien se chauffer au bois pour moins polluer

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique et mieux piloter votre consommation :

MONECOWATT.FR

10 GESTES

pour faire des économies d'énergie dans les entreprises

Pour gagner en efficacité énergétique et décarboner la production, des actions de sobriété peuvent être mises en place immédiatement et à plus long terme.

1. Adapter la température du chauffage

des bâtiments en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation d'énergie en moins. S'assurer de la bonne fermeture des locaux chauffés.

2. Entretenir et rendre plus efficaces les équipements de chauffage et de froid :

installer des portes sur les meubles frigorifiques, vérifier le bon réglage et entretenir les chaudières, les pompes de circulation d'eau chaude, les pompes à chaleur, les systèmes de climatisation réversibles... en plus de l'inspection quinquennale obligatoire.

3. Optimiser le fonctionnement des équipements industriels

comme les appareils à air comprimé (recherche de fuites, arrêt des compresseurs en période d'inactivité, nettoyage des filtres, diminution de la pression des soufflettes à 2 bars...) et les fours, séchoirs et ventilations. Optimiser les débits et températures. Diminuer la pression du réseau vapeur ou du débit d'air. Vérifier l'état des calorifuges et inciter le personnel à rechercher et signaler les fuites.

4. Réduire la consommation de l'éclairage :

améliorer son efficacité en déployant des LED ou des éclairages basse consommation, éteindre lors des périodes de fermeture, réduire l'éclairage extérieur notamment publicitaire.

5. Viser la sobriété numérique :

arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le surdimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveurs, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...

6. Impliquer les salariés :

les sensibiliser à l'efficacité énergétique, les former aux enjeux environnementaux, les inciter à réduire l'impact de leurs déplacements (via le forfait mobilités durables par exemple), organiser le télétravail lorsque c'est possible.

7. Faire un état des lieux de ses consommations d'énergie

pour identifier les économies rapidement réalisables. Les CCI et CMA proposent des accompagnements

et des visites énergie (contact via Place des entreprises) ; pour les PME de 20 à 250 salariés, Bpifrance et l'Ademe proposent le diag éco-flux.

8. S'engager dans une démarche plus ambitieuse

avec le soutien de l'Ademe. Bénéficiez de financement pour réaliser des audits énergétiques, des études sur des projets d'amélioration de la performance énergétique et la mise en place de systèmes de management de l'énergie.

9. Investir dans des projets d'efficacité énergétique ou de décarbonation.

L'Appel à projets Decarb flash subventionne des actions rapides de réduction de la consommation d'énergies fossiles dans de petits sites industriels. Le fonds chaleur finance les projets visant la production de chaleur et de froid renouvelables.

10. Développer des produits et des services écoconçus et axés sur l'usage

plutôt que la vente grâce aux retours d'expériences, aux guides et à l'accompagnement de l'Ademe. Des aides sont disponibles pour des études et investissements afin d'intégrer des matières recyclées aux produits.

POUR ALLER PLUS LOIN

En cas de tension sur le système électrique, consulter monecowatt.fr pour piloter au mieux votre consommation d'électricité. Vous pouvez également devenir partenaire Ecowatt.

Pour plus de conseils, consulter agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises

10 GESTES

pour faire des économies d'énergie dans votre immeuble

Copropriétaire impliqué, voici quelques pistes à suivre pour rendre votre immeuble moins énergivore, surtout s'il est équipé d'un chauffage central.

1. Purger les radiateurs

S'ils contiennent de l'air, ils chauffent mal ou pas du tout et sont bruyants. En début de saison de chauffe, ouvrir le purgeur (situé en haut du radiateur à l'opposé de l'arrivée d'eau) pour évacuer l'air.

2. Ne rien placer aux abords du radiateur :

ni tablette, ni joues latérales ou parement frontal qui limitent la diffusion de la chaleur.

3. Équiper les radiateurs de robinets thermostatiques

ils régulent la température de la pièce en agissant sur le débit d'eau passant dans le radiateur et évitent les surchauffes dans les pièces bien ensoleillées par exemple.

4. Veiller à l'équilibrage du réseau de chauffage

en vous adressant à votre syndic : c'est indispensable si vous constatez des différences de température importantes et systématiques entre les pièces d'un appartement ou les appartements de l'immeuble. Cela évitera que certains appartements soient sous-chauffés et d'autres surchauffés.

5. Demander l'audit énergétique réglementaire

de votre immeuble à votre syndic : obligatoire pour les copropriétés de plus de 50 lots, il précise la situation énergétique de la copropriété et fait des préconisations de travaux.

6. Prévoir le débouage duréseau de chauffage

avec le syndic : des dépôts de tartre et des matières en suspension peuvent encombrer petit à petit les canalisations, modifier le débit d'eau chaude et générer une surconsommation jusqu'à 15%. Après l'intervention d'un professionnel, vous retrouverez plus de confort tout en ayant moins besoin de chauffer l'eau.

7. Optimiser l'éclairage des parties communes :

installer des LED et des détecteurs de présence pour les lumières du parking, par exemple, et sur les paliers de l'immeuble.

8. Entretenir régulièrement la VMC :

une VMC encrassée, voire bouchée, peut consommer plus d'électricité.

9. Sensibiliser les propriétaires et les locataires aux bénéfices d'une rénovation :

vérifier si l'individualisation des frais de chauffage est en place dans l'immeuble, mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ou organiser une réunion spéciale pour diffuser les informations. Préparer cet échange avec les professionnels France Rénov.

10. Commencer la saison de chauffe au 1^{er} novembre

si possible, pour préserver les stocks d'énergie en France. Pendant tout l'hiver, veiller à ne pas dépasser 19°C en moyenne dans les logements.

Pour encore plus de conseils, consultez la fiche 10 gestes pour faire des économies à la maison.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le tuto Eau et énergie : comment réduire la facture ?, les guides Réduire sa facture d'électricité et Rénover en copropriété et l'article Comment se raccorder à un réseau de chaleur ?

Pour un logement économe et en savoir plus sur les aides, rendez-vous dans un espace conseil France Rénov'

France-renov.gouv.fr
0 808 800 700



France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique :

MONECOWATT.FR

PLAN D' ACTIONS

POUR UNE ORGANISATION DU TRAVAIL QUI PREND MIEUX EN COMPTE L'OBJECTIF DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la raréfaction des ressources et le conflit ukrainien, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40% sa consommation d'énergie d'ici 2050. Cela suppose notamment de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

Vous souhaitez participer à cette transformation collective et engager votre entreprise dans une démarche de sobriété énergétique avec l'objectif de réduire de 10% d'ici 2024 les consommations.

L'État vous accompagne sur la plateforme **Les entreprises s'engagent** www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/agir-pour/sobriete. Vous pouvez ainsi souscrire de manière volontaire à la mise en œuvre d'un plan en 15 actions de court ou moyen terme destinées à :

- économiser les consommations d'énergie dans le fonctionnement quotidien ;
- piloter les installations énergétiques ;
- soutenir et rationaliser toutes les mobilités durables liées à l'activité de l'entreprise ;
- animer vis-à-vis de toutes les parties prenantes internes (partenaires sociaux) et externes sur l'ensemble de la chaîne de valeur (des prestataires aux clients) - cette démarche de sobriété énergétique qui devient incontournable dans tous les modèles d'affaires.

Pour chaque action, l'engagement de l'entreprise, adapté à son contexte particulier, son activité et mobilisé dans le cadre du dialogue social, lui permet d'accéder à des ressources, guides, dispositifs d'appui et d'accompagnement, ainsi que d'être mise en relation avec des interlocuteurs conseils.

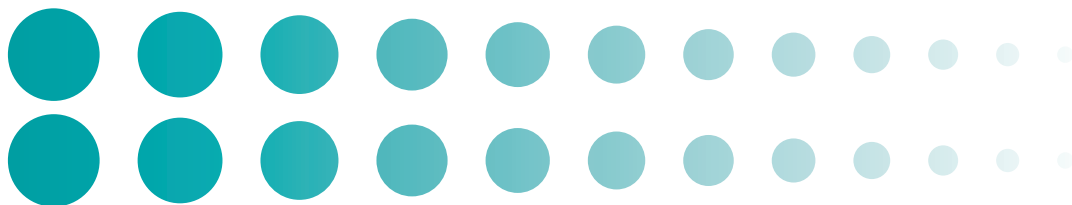
La plateforme permet également de renseigner et d'actualiser périodiquement vos engagements en indiquant la trajectoire suivie pour chaque action à l'aide des indicateurs de référence proposés.

La plateforme a également vocation à servir de centre de partage des bonnes pratiques que chaque entreprise est invitée à présenter et qui pourront servir d'exemples et de source d'inspiration à d'autres entreprises engagées dans cette démarche.

Je m'engage pour la sobriété énergétique

www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/rejoindre

15 ACTIONS
POUR 4 AXES
D'ENGAGEMENTS



Les actions antigaspillage

1. J'applique les consignes de température dans mes locaux

En respectant des consignes strictes de température dans vos locaux et bâtiments professionnels et en démarrant au bon moment la période de chauffe, vous favorisez les économies d'énergie de votre entreprise : 19°C pour le chauffage, 26°C pour la climatisation, 16°C pour un bâtiment inoccupé pendant 48 h (le week-end), 8°C pour un bâtiment inoccupé plus de 48 h.

2. J'agis sur l'éclairage de mes bâtiments

Vous pouvez le faire de deux façons : en éteignant l'éclairage intérieur des bâtiments dès qu'ils sont inoccupés ; en réduisant l'éclairage extérieur (notamment publicitaire) et en l'éteignant au plus tard à 1 h conformément à la réglementation.

3. Je réalise un diagnostic de performance énergétique de mes bâtiments

En procédant ainsi, vous identifiez les postes où vous pouvez agir, comme l'isolation des infrastructures (sols, fenêtres, murs, etc.). Vous pouvez également installer des dispositifs de gestion technique de vos bâtiments.

4. J'effectue un suivi précis de mes consommations d'énergie

Si vous installez des outils de pilotage, de suivi, de mesure en temps réel des consommations énergétiques (eau chaude, gaz, électricité, etc.), vous en aurez une connaissance plus fine et vous pourrez faire le nécessaire pour les optimiser.

Les actions en faveur de l'efficacité énergétique

5. Je favorise les solutions techniques moins énergivores

Vous pouvez mettre en place des mesures à plusieurs niveaux : dans vos matériels (machines, équipements) ; pour vos télécommunications (terminaux, gestion des messageries) ; avec un éclairage basse consommation.

6. Je développe des clauses de sobriété dans mes contrats avec toutes les parties prenantes

Vous pouvez engager vos fournisseurs, sous-traitants, clients dans des plans d'actions de sobriété énergétique via la contractualisation de clauses spécifiques.

7. Je développe un système de chauffage autonome

Vous pouvez mettre en place des dispositifs de chauffage autonome ou de récupération de la chaleur et installer, quand cela est possible, des pompes à chaleur, des panneaux photovoltaïques sur les surfaces de toitures ou des éoliennes.

Télétravail

Pour les situations de crise énergétique, prévoir avec les partenaires sociaux une organisation en télétravail. Le télétravail pourrait être déclenché dans les situations d'urgence en cas de tension importante sur le réseau électrique, afin de maximiser les économies d'énergie liées à l'activité dans les bâtiments.

Les actions en faveur de la mobilité durable

8. J'encourage les mobilités douces

Cette action peut se faire à plusieurs niveaux : en incitant en priorité à la négociation sur des mesures visant à améliorer la mobilité des salariés entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail, à défaut en optimisant ou en créant avec les organisations syndicales un plan de mobilité employeur (PDME) ; en privilégiant les véhicules électriques à faibles émissions pour la flotte de votre entreprise ; en proposant des équipements de mobilité douce en alternative à la voiture ou en les mettant à disposition de vos salariés ; en prévoyant des installations nécessaires sur le lieu de votre entreprise et une formation à l'écoconduite pour les salariés, en les encourageant à réduire la vitesse lors de leurs déplacements professionnels ; en mettant en place des dispositifs de covoiturage et en encourageant le vélo.

9. Je déploie les dispositifs d'incitation à la mobilité durable, en particulier le forfait mobilités durables

En développant le forfait mobilités durables, vous pouvez inciter les salariés de votre entreprise à favoriser les moyens de transport en commun, le covoiturage, ou encore le vélo pour leurs déplacements domicile-travail. Vous pouvez aussi proposer aux salariés ayant droit à un véhicule de fonction un crédit mobilité leur permettant un usage professionnel et privé de modes de transport alternatifs (train, taxi, vélo).

10. J'optimise tous les déplacements professionnels

Vous pouvez regrouper les déplacements et supprimer ceux qui sont inutiles. Il est aussi fortement recommandé de donner des consignes claires de déplacement, comme de n'utiliser la voie aérienne que lorsque le temps de trajet par voie ferroviaire est supérieur à 4h pour un trajet simple ou 6h pour un aller-retour dans une même journée. Vous pouvez également privilégier les vols commerciaux à l'usage des avions privés.

Les actions pour dynamiser la démarche de sobriété

11. Je désigne un ambassadeur ou référent au sein de mon entreprise ou établissement

Dans chacun de vos établissements, vous pouvez nommer un ambassadeur ou une personne référente de la sobriété énergétique qui sera en charge de l'animation, du conseil, du contrôle des mesures décidées.

12. Je sensibilise et forme les salariés aux écogestes

Plusieurs actions peuvent être mises en place facilement, comme éteindre les appareils en veille, notamment les écrans ; optimiser les usages numériques pour limiter la consommation des appareils et des serveurs (privilégier l'audio à la vidéo lors des visio, l'archivage des messageries, la libération de l'espace sur les serveurs, dark mode, etc.) ; privilégier la recharge des appareils électriques en heures creuses.

13. Je définis en concertation avec les partenaires sociaux une trajectoire de réduction de la consommation d'énergie

L'objectif est de présenter une trajectoire de réduction de la consommation d'énergie de l'entreprise et le plan d'actions menées en faveur de la sobriété énergétique au comité social et économique ou aux délégués syndicaux. Vous pouvez prévoir une politique de sobriété sur les télécommunications, notamment avec des terminaux moins énergivores et une politique de gestion des messageries (éviter de trop stocker de messages, trier et nettoyer régulièrement sa boîte). Enfin, vous pouvez également engager l'entreprise de façon volontaire dans le dispositif ÉcoWatt.

14. J'engage des plans d'actions pour réduire les pertes de matières par nature énergivores

Ces pertes de matières sont une source de consommation d'énergie inutile. Elles sont également coûteuses dans le contexte actuel de hausse du prix des matières premières.

GRÂCE À LA MOBILISATION COLLECTIVE DES ENTREPRISES, DE RÉELLES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SONT POSSIBLES.

Le potentiel annuel des économies d'énergies sur les axes anti-gaspillage et efficacité énergétique est estimé à près de 30 000 GWh (15 000 pour chaque axe), soit la production annuelle de 5 réacteurs nucléaires de taille moyenne (900 MW).

Bien que ne consistant pas en économie de gaz ou d'électricité, le potentiel des économies d'énergies sur l'axe mobilité durable est estimé à plus de 100 000 GWh par an, soit l'équivalent de la production annuelle de 17 à 18 réacteurs de taille moyenne (900 MW).



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*